Mairie de Sospel
06380

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Mario LORENZI.
Présents : Jean-Mario LORENZI, Christophe , Eliane ALBIN, Renaud DETOEUF, Martine FERRERO, Christine COSENTINO, Michel POGGI, Nicole RAYBAUT, Martine CHAVONET, Michel CHAMPOUSSIN, Khédidja OUNIS VANPOUCHE, Laurence GIRAUD, Richard COLSON, Véronique TROCH, Marianne GERMANO ORFAO, Cyril BLANSCHE, Lucas CHAREF, Jean-Pierre PEGLION, Thierry GRIMONT, Brigitte SCOTTO LOMASSèSE
Procurations : Christophe BRUNENGO à Jean-Mario LORENZI, David BOUSSEAU à Renaud DETOEUF, Livia VERET à Eliane ALBIN, Nicolas CROO à Martine FERRERO, Nicolas REY à Cyril BLANSCHE, Eliane CAMOSSETTO MUNOZ à Jean-Pierre PEGLION
Absent : Christophe DECADI
Secrétaire de Séance : M. Lucas CHAREF
Quorum : 26/27

1) Coupes de bois exercice 2024 / validation et destination

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes pour 2024 parcelle 30_t pour 50 m3 avec destination à la vente sur pied par appel d'offre
Vote : Majorité : 25 pour et 1 abstention (Mme Eliane CAMOSSETTO MUNOZ)

2) Admission en non-valeur

Le conseil municipal admet en non -valeur les titres de recette qui n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées pour un montant de 20 634,87 €
Vote majorité 25 pour et 1 abstention (Mme Eliane CAMOSSETTO MUNOZ)

3) Régularisation de l'omission des amortissements des immobilisations inscrites au compte 2051

Le conseil municipal approuve la proposition de régularisation. Et autorise la passation de l'écriture budgétaire : compte D1068 pour un montant de 32 905,56 € et compte C28051 pour le montant de 32 905,56 €
Vote : Unanimité : 26 pour

4) Décision modificative N° 2 budget principal

Afin que la commune puisse effectuer les paiements de l'ensemble des dépenses affectées au chapitre 011, le conseil municipal à la majorité autorise le transfert de crédits sur l'enveloppe 022 dépenses imprévues budget de fonctionnement.
Vote : 24 Pour – 1 contre M. Jérôme BERETTI – 1 abstention Mme Brigitte SCOTTO LOMASSèSE

5) Mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57

La nomenclature budgétaire er comptable M57 est l'instruction le plis récente du secteur public local. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir s'appliquer à toutes les catégories de collectivités territoriales. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le référentiel comptable M57 pour le budget principal à compter de l'exercice 2024.
Vote : Unanimité : 26 pour

6) Signature de la charte de soutien économique de proximité avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Afin de valoriser l'artisanat présent sur la commune et réaffirmer le soutien aux entreprises artisanales situées sur le territoire de la commune.
Vote : Unanimité : 26 pour

7) Signature de la convention d'entretien des sentiers de la commune avec la CARF

Convention de partenariat entre la CARF et la commune permettant la mise en œuvre de l'entretien et de la remise en état des sentiers communaux pour la pratique du VTT, afin d'attirer des pratiquants et d'offrir des parcours variés et accessibles à tous.
Vote : Unanimité : 26 pour

8) Modification tableau des effectifs

Création et suppression de postes nécessaires au fonctionnement des services
Vote : Unanimité : 26 pour

9) Attribution chèque cadeau

Le conseil Municipal fixe à 150,00 Euros le montant attribuable sous forme de chèque cadeau ou bons d'achat aux agents de la commune, dans le cadre des fêtes de Noël pour l'année 2023
Vote : Unanimité : 26 pour

10) Modification tarifs cantine et accueils périscolaires et extrascolaires (Maternelles et élémentaires)

Compte tenu de l'augmentation annoncée par le collège (Département) des tarifs cantine à hauteur de 10% à compter du 01 janvier 2024, le conseil municipal décide de répercuter cette hausse aux prestations à destination des scolaires (écoles maternelles et primaires)
Vote : Unanimité : 26 pour

le secrétaire de séance

Mairie de SOSPEL 06380 SOSPEL